

RADIO-CANADA

«THIS HOUR HAS SEVEN DAYS»: EMPLOI PRÉSUMÉ DE STUPÉFIANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, hier le député du Yukon (M. Nielsen) a signalé à la Chambre une histoire assez malheureuse que le *Telegram* de Toronto publiait en manchette. Le député demandait alors des renseignements à ce sujet. Ceux que je puis lui fournir n'ont rien de particulièrement nouveau, mais j'ai pensé devoir les consigner à la suite de sa demande d'hier.

La Société Radio-Canada m'informe qu'elle a pris acte de l'histoire publiée dans le *Telegram* de Toronto qui renferme de graves allégations. L'affaire a été déferée au ministère de la Justice qui, en raison de l'emploi présumé de stupéfiants, a conseillé à Radio-Canada de demander à la Gendarmerie royale du Canada de mener une enquête complète, et la Société Radio-Canada l'a fait.

D'autres sources que l'administration de Radio-Canada m'ont appris en outre que M. Leiterman et M^{lle} Fox avaient intenté une action et signifié un avis de diffamation au *Telegram* de Toronto relativement à cette histoire.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre, mais j'ai entendu ce communiqué à la radio ce matin.

L'HABITATION

LES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DE LA SCHL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail au sujet de l'annonce qu'il a faite cet après-midi? Pouvons-nous interpréter celle-ci comme signifiant qu'en vertu des emprunts directs le même nombre de prêts hypothécaires sera consenti, sinon les mêmes montants?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): On consentira le même nombre de prêts hypothécaires afin de fournir un minimum de 31,500 maisons. Indépendamment des prêts garantis, il s'agit là de prêts directs.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire. Ce chiffre de 31,500 se rapporte-t-il aux nouveaux emprunts à consentir cette année?

L'hon. M. Nicholson: Il s'agit des prêts directs que consentira la Société centrale d'hypothèques et de logement.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. En accordant ces prêts en vertu de la loi nationale sur l'habitation, donnera-t-on une préférence particulière aux régions qui comportent de nouveaux aménagements, par exemple les centres universitaires?

L'hon. M. Nicholson: Encore une fois, monsieur l'Orateur, je suis bien content de répondre à cette question. Ces prêts ne s'appliquent nullement à l'habitation dans les milieux universitaires; cela est prévu dans une loi spéciale adoptée par la Chambre en 1964, et les fonds ont été votés lors des amendements de 1965. Cette catégorie d'habitations, ainsi que les habitations pour personnes âgées et les familles à revenu modeste, viennent s'ajouter aux 31,500 habitations construites à l'aide d'emprunts directs.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail? La baisse prévue de 15 p. 100 vise-t-elle les prêts hypothécaires pour des habitations privées et, si oui, est-elle fondée sur une évaluation faisant suite à un relevé auprès des sociétés d'assurance et des institutions de prêts?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute de la recevabilité de la question que vient de poser l'honorable député de Burnaby-Coquitlam et d'autres questions semblables qui l'ont précédée. Selon moi, si nous commençons à permettre aux députés de poser une suite de questions relatives aux annonces faites par les ministres à l'appel des motions, nous aurons un débat quotidien. De plus, les renseignements demandés par le député ne sont pas assez urgents pour que la question soit acceptée maintenant.

[Français]

L'INDUSTRIE

CANADAIR—FABRICATION D'UN NOUVEAU VÉHICULE POUR L'ARMÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie.

L'honorable ministre peut-il informer la Chambre au sujet d'un contrat de 2.7 millions qui a été adjugé à la Société Canadair de Montréal pour la fabrication d'un nouveau véhicule et si celui-ci sera utilisé pour le compte de l'Armée canadienne?

M. l'Orateur: L'honorable député voudra peut-être inscrire cette question au *Feuilleton*.